



Résidences
Bien Vivre®
Services

SOMMAIRE

EDITO

- 1.** La vie en Résidences Bien Vivre
- 2.** Visuels
- 3.** Tarifs
- 4.** Prestation de services
- 5.** Documents



E D I T O

Les résidences de services, proposant des logements adaptés pour les seniors sont nées du constat de l'inadaptation des biens immobiliers au **vieillissement de la population**.

La France connaît une transition démographique. Selon l'INSEE, en 2060, plus de **33% des français seront âgés de plus de 60 ans** contre 20% en 2007, 1 personne sur 3 sera considérée comme senior. **Les plus de 75 ans vont passer de 5 à 10 millions en 30 ans**. Ce phénomène est dû au «baby-boom» entre 1945 et 1975 et à l'espérance de vie qui ne fait qu'augmenter.

Fort de cette analyse, la société RÉSIDENCES BIEN VIVRE a développé en centres-bourgs, au cœur de vos lieux de vie, une réponse concrète en matière de logements adaptés et d'accompagnement.

Venez découvrir notre concept adapté à vos besoins et pensés pour vous !



LA VIE EN
RÉSIDENCES BIEN VIVRE®

1.

Parce que Bien Vivre, c'est bien vieillir !

L'ambition de RÉSIDENCES BIEN VIVRE est de proposer aux seniors une solution de logement adaptée à leurs besoins, en centre bourg, dans un environnement calme et paisible, à proximité de leur lieu de vie habituel et de toutes les commodités accessibles à pied en milieu rural et périurbain.

Nos résidences de services pour seniors constituent une solution idéale pour toutes les personnes de plus de 60 ans autonomes, désirant évoluer dans un environnement sécurisé et disposer de services à domicile tout en conservant leur indépendance.

La résidence n'étant pas médicalisée, l'entrée dans la résidence impose un niveau d'autonomie correspondant aux GIR 5 ou 6. En vous proposant un cadre de vie adapté et un accès facilité par le biais de la location, cette solution de logement vous offre l'opportunité de vous décharger d'une habitation devenue coûteuse, de réduire sans investissement supplémentaire certaines dépenses d'énergie et de bénéficier rapidement d'une meilleure qualité de vie. De plus, elle vous offre la capacité de conserver vos relations sociales et l'accès à des activités collectives.

Portée par des valeurs de convivialité, de proximité et d'amélioration de la qualité de vie, notre philosophie est de maintenir le plus longtemps et le mieux possible les résidents à leur domicile. Vous pourrez organiser vos journées, vous conserverez vos habitudes et profiterez pleinement de votre famille et de vos amis. De nouveaux liens se formeront grâce aux activités proposées dans le salon détente et loisirs.

Nous prenons toutes les garanties nécessaires et restons continuellement à l'écoute de vos besoins pour répondre sans cesse à l'évolution de vos besoins et de vos demandes.

NOS MISSIONS : NOTRE ENGAGEMENT

1. Vous accompagner à chaque étape de la vie

- Étude personnalisée de vos besoins, proposition de services adaptés
- Accompagnement dans le montage des dossiers de demandes d'aides à votre demande
- Accueil et suivi de votre bien-être par la maîtresse de maison
- Gestion de toutes demandes, assistance téléphonique 24h/24h
- Accompagnement au retour d'hospitalisation, aide à l'entrée en maison de retraite

2. Veiller à votre bien-être et à votre épanouissement personnel

- Environnement sécurisé et convivial.
- Proposer une offre de qualité.
- Permettre le maintien à domicile, le plus longtemps possible.
- Maintenir et favoriser les relations sociales.

3. Garantir les liens avec votre famille et vos amis

- Faire le lien avec votre famille et votre environnement.

4. Faire le lien avec la collectivité compétente et les services médico-sociaux

VOTRE LOGEMENT

Votre résidence, labellisée RT 2012 et PMR « Personnes à Mobilité Réduite » vous offre des logements allant du T2 au T3 entre 45 m² et 60 m².

Ils sont conçus de manière à répondre à tous vos besoins et attentes.

Vous disposez d'une pièce de vie ouverte sur l'extérieur, d'une terrasse privative ou d'un rez-de-jardin d'environ 10m² et d'un garage ou d'une place de parking. L'entrée est sécurisée par des badges et un visiophone.

Les logements sont meublés et équipés dans une harmonie soignée, avec une ergonomie et un confort adaptés à vos besoins. L'aménagement intérieur vous laisse également la possibilité de disposer de quelques meubles afin de personnaliser votre logement.

Vos prestations :

- Cuisine équipée meublée
- Séjour avec écran plat et canapé
- Chambre avec lit double
- Douche extra-plate avec renforts pour fixation de barre d'aide et de siège. Elements de salle de bain adaptés.
- Volets roulants
- Services de téléassistance via une ligne dédiée à cet effet.
- Garage fermé en sous-sol

Afin d'obtenir un logement à la location vous devez remplir les critères d'éligibilité mis en place. Un logement correspondant à vos envies et à votre budget vous est ensuite proposé, sous réserve de logements disponibles.

LA SALLE COMMUNE

« Un salon détente et loisirs »

La salle commune, votre salon détente et loisirs est mis à votre disposition au sein de la résidence.

Vous y trouverez :

Un espace d'activités, avec une cuisine aménagée et équipée pour des ateliers thématiques animés par la maîtresse de maison ou par des intervenants extérieurs

Des espaces d'animation où vous pourrez vous divertir avec de multiples jeux, et profiter de la piste de danse.

Un coin salon avec sofa pour la lecture, les échanges, et favoriser la détente

Cette salle peut vous permettre d'accueillir vos proches. (Capacité : 30 pers)
Cet espace sera animé et organisé par la maîtresse de maison.



VOTRE **MAÎTRESSE** DE MAISON

La maîtresse de maison assume une fonction polyvalente dans l'organisation quotidienne de votre cadre de vie.

Elle prend soin des personnes par une aide de proximité permanente au quotidien. Elle anime la vie de la résidence et vous accompagne pour assurer votre bien-être.

SES MISSIONS

- **Assurer un accueil convivial**
- **Bienveillance, écoute attentive, soutien moral**
- **Organisation de la vie en résidence, gestion du salon détente et loisirs de «la Salle Commune»**
- **Veiller à votre bonne santé et à votre sécurité**
- **Proposer des services et animations correspondant à vos attentes**
- **Coordonner les interventions de tout aidant ou prestataire extérieur**
- **Évaluer et réagir sur les prestations**
- **Pour toute demande, vous orienter vers la solution adaptée**
- **Faire le lien avec votre famille et/ou votre environnement.**
- **Respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité et de la sécurité de la personne**
- **Traiter toutes réclamations**
- **Gestion du courrier sur votre demande**

PRÉSENCE :

20 heures / semaine minimum.

LE PARCOURS D'ENTRÉE DANS NOS RÉSIDENCES

1.

**Présentation du concept
Résidences Bien Vivre**

2.

Dépôt du dossier de demande de logement

3.

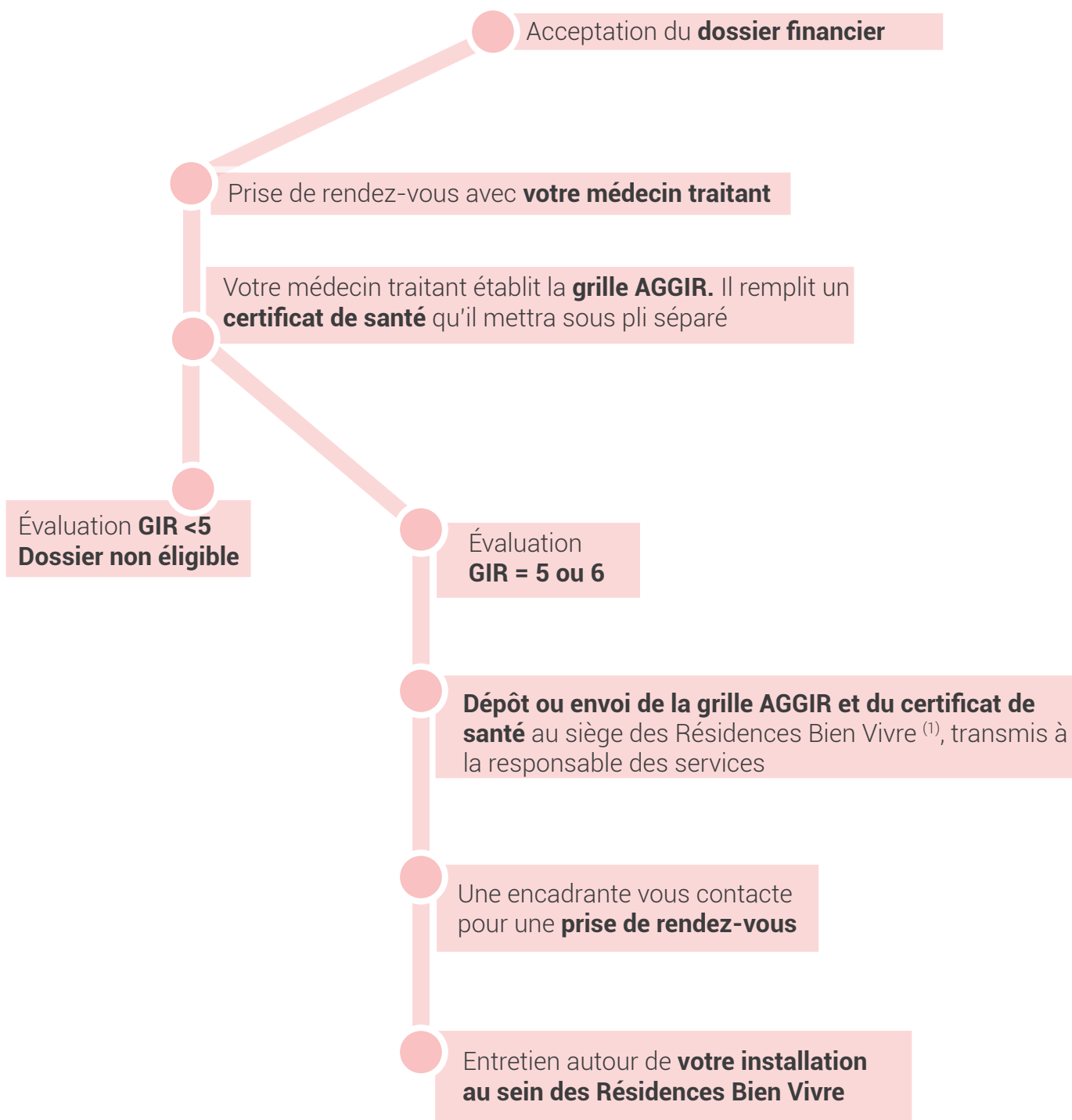
**Éligibilité du dossier de santé ⁽¹⁾
Signature des contrats**

4.

Emménagement encadré par le personnel

*[Une attention toute particulière vous sera portée pour la
réussite de votre intégration à votre nouveau lieu de vie.]*

ÉTAPES DE VOTRE **ENTRETIEN** EN RÉSIDENCES BIEN VIVRE



⁽¹⁾ 7 Rue Antoine Eyraud - 42410 Pélussin

2.

V I S U E L S







T A R I F S



3.

NOS TARIFS DE LOCATION

**LOYER
+
PROVISION POUR
CHARGES
+
CHARGES DE
SERVICES**

Le loyer

- Loyer déterminé en fonction du prix du marché et des prestations

Tarifs compris entre : 712€/ mois et 792,20€/ mois pour un T2 meublé
864,30 €/ mois et 956.70€/ mois pour un T3 meublé

La provision pour charges

- Consommations du logement et des parties communes : eau, chauffage, électricité
- Assurance habitation
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- Entretien et maintenance des parties communes
- Wi-fi

Tarifs pour : **1 personne** : 127,40 €/ mois pour un T2 meublé et 148,10 €/mois pour un T3 meublé
2 personnes : 148,10 €/ mois pour un T2 meublé ou un T3 meublé

Les charges de services

- Services de la maîtresse de maison
- Accès à la Salle commune
- Animations et sorties
- Nettoyage annuel de printemps
- Conseil et accompagnement tout au long de la vie

Tarifs pour : **1 personne** : 346,20 €/ mois pour un T2 meublé et 407,50 €/mois pour un T3 meublé
2 personnes : 400,90€/ mois pour un T2 meublé et 455,50 €/mois pour un T3 meublé

Option: Service de téléassistance, partenariat auprès de la société Alerte

- Contactez le **04 28 04 02 97** pour connaître les avantages

EXEMPLES DE TARIFS TTC

Appartement

Pour 1 personne de
1 184€ à 1 264€/mois
Pour 2 personnes de
1 259€ à 1 340€/mois

Appartement

Pour 1 ou 2 personnes de
1 418€ à 1 559€/mois

PRESTATION DE SERVICES

4.



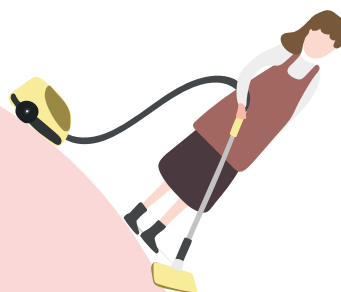


Résidences
Bien Vivre®
Services

Accompagnement hors du domicile



*Demandez
votre devis
gratuit*



Aide ménagère

Blanchisserie

*Linge de lit et de toilette:
lavage, séchage, repassage*



BÉNÉFICIEZ DE
50%
de crédit d'impôt

Vous pourrez profiter de
SERVICES À LA CARTE
que nous vous proposons
D'ORGANISER

Entretien des logements, du linge de maison

Préparation de repas

Aide aux démarches administratives simples

Prévention des risques, conseil sur la nutrition..

Accompagnement aux courses

Accompagnement en dehors du domicile au bras ou véhiculé

MISE EN RELATION POUR
D'AUTRES SERVICES
À VOTRE DEMANDE

Service de téléassistance

Soins infirmiers

Transport

Portage de repas à domicile...



Résidences
Bien Vivre®
Services

5.



DOCUMENTS

PIÈCES À FOURNIR PAR LE LOCATAIRE

- ☐ **Pièce d'identité (recto/verso)**
- ☐ **RIB**
- ☐ **2 derniers avis d'imposition (complets)**
- ☐ **Garantie bancaire**
- ☐ **Avis fiscal de référence N-1 :**
 - Pensions de retraite
 - Pensions de réversion (1)
 - Revenus fonciers
 - Revenus mobiliers
 - Rentes viagères
 - Indemnités ...
 - Aide au logement
 - APA
 - Autres allocations



Résidences
Bien Vivre
Location

LOGEMENT ACTUEL :

- ☐ **Propriétaire : dernière taxe foncière**
- ☐ **Locataire : 3 dernières quittances de loyer**
- ☐ **Hébergé : attestation d'hébergement**

DOSSIER GARANT : **idem dossier locataire**

(1) La pension de réversion est égale à 54 % de la retraite de base dont votre conjoint ou ex-conjoint bénéficiait ou aurait pu bénéficier (majorations non comprises). Le montant peut être réduit ou augmenté selon le niveau de vos ressources et vos charges d'enfants. Si votre conjoint décédé a été marié plusieurs fois, la pension de réversion est partagée entre vous et le ou les ex-conjoints. La pension vous est payée mensuellement.

NOS RÉSIDENCES



Siège social



Projet construit



Projets en cours



Projets à l'étude

VOTRE CHARGÉ DE LOCATION

Résidences Bien Vivre confie la gestion locative à l'agence APi, votre administrateur de biens de proximité depuis plus de 15 ans !



**Conseiller location
de secteur**

04 74 56 73 52
www.api-transaction.fr



Résidences
Bien Vivre®
Exploitation